L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Le journal quotidien, une année d'avance $12
Hors de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
ANNONCES—Des pièces par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans les annonces journalières, devra être signé par écrit.
Un carré est de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et plusieurs autres institutions publiques, et les Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, paient pour navires, bateaux et marchandises à vapeur, et pour ventes de propriétés faisant le commerce, 600. Ces abonnements ne comprennent pas les petites et à moins d'avance.
Les Proclamations du public à des ventes à vendre, et des ventes de succession, et de décès, les articles
LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles
LES ANNONCES de naissances et de baptêmes, et
LES ANNONCES de naissances et de baptêmes, et
LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des annonces, et
LES ANNONCES de ventes par vente à l'encan, et
LES ANNONCES de ventes de plantations et habitations, et
LES ANNONCES de ventes de terrains à vendre, à louer ou à affermer, et
LES ANNONCES de ventes de nègres, de chevaux, de bétail, de bêtes à cornes, et de bêtes à laine, et
LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de leur insertion, seront publiées jusqu'à ce qu'il soit ordonné de les retirer.